

Émission : 23-12-2020

Mise à jour :

-

Directive ministérielle DGSP-007

Catégorie(s) :
 ✓ Vaccination COVID-19
 ✓ Déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI)

Déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) graves survenant à la suite de la vaccination contre la COVID-19

Nouvelle directive

Expéditeur : Direction générale de la santé publique (DGSP)



Destinataires :
 - PDG des établissements
 - Directeurs des services professionnels des établissements

Directive

Objet :	Déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) graves survenant à la suite de la vaccination contre la COVID-19
Principe :	Il est demandé à tous les professionnels de la santé habilités à poser un diagnostic ou à évaluer l'état de santé d'une personne de signaler à la Direction de santé publique (DSPublique) de la région dans les plus brefs délais les MCI graves survenant à la suite d'un vaccin contre la COVID-19 (7/7 jours). L'objectif est de rehausser la vigie des problématiques pouvant être reliées à la sécurité des vaccins et de permettre qu'une enquête épidémiologique puisse être débutée le plus rapidement possible le cas échéant.
Mesures à implanter :	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déclarer les manifestations cliniques inhabituelles, temporellement associées à une vaccination et pour laquelle on soupçonne un lien avec le vaccin et qui aurait : <ul style="list-style-type: none"> ○ nécessité une consultation médicale ou une hospitalisation; ○ entraîné une incapacité permanente; ○ menacé la vie d'un patient (ex. : choc anaphylactique, anaphylaxie); ○ été suivi d'un décès. ✓ Pourront également être déclarées, les manifestations cliniques déjà connues si leur sévérité ou leur durée sont plus importantes que prévues

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction générale de la santé publique SantéPubliqueQuebec@msss.gouv.qc.ca
Documents annexés :	✓ Formulaire de déclaration de manifestations cliniques inhabituelles après une vaccination AH-478_DT9434 (2019-06)

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

Le sous-ministre adjoint,
Horacio Arruda

Lu et approuvé par

Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie



Directive ministérielle DGSP-007

Directive

Pour signaler une manifestation clinique inhabituelle (MCI), vous devez compléter le **plus précisément possible** les informations qui se retrouvent sur le formulaire [Déclaration de manifestations cliniques inhabituelles après une vaccination](#) et l'acheminer sans délai à la [direction de santé publique de votre région](#) par télécopie, courriel, etc.

Ne sont pas à déclarer : les réactions rapportées à la suite de l'administration d'un vaccin contre la COVID-19 dans le cadre des essais cliniques. Vous trouverez la liste des manifestations attendues et le risque attribuable au vaccin ou au placebo, dans le Protocole d'immunisation du Québec, dans la section [Vaccin COVID-19](#).

Notez que la recommandation de poursuite de la vaccination, émise par la Direction de santé publique, ne sera pas acheminée au déclarant si la manifestation clinique est attendue, sauf pour celle ayant présenté une morbidité importante ou de longue durée.

De plus, selon l'avis du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) nommé « [Critère de délai d'apparition des manifestations cliniques d'allure allergique suivant la vaccination pour lesquelles une consultation avec un spécialiste est recommandée avant la revaccination concernant la réaction allergique suivant la vaccination](#) », il n'y a plus de contre-indication à la revaccination lorsqu'une réaction allergique ne répond pas à la définition d'anaphylaxie et survient dans un délai de 1 à 24 heures suivant la vaccination.

Votre collaboration est essentielle afin d'aider les autorités de santé publique provinciales, canadiennes et internationales à prendre les meilleures décisions afin de maximiser l'impact positif des vaccins sur la santé.